



ROI MORVAN COMMUNAUTE

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
(Suivant décret 2015-1827 du 30 décembre 2015)

ANNEE 2023 SYNTHÈSE

Service déchets ménagers – septembre 2024

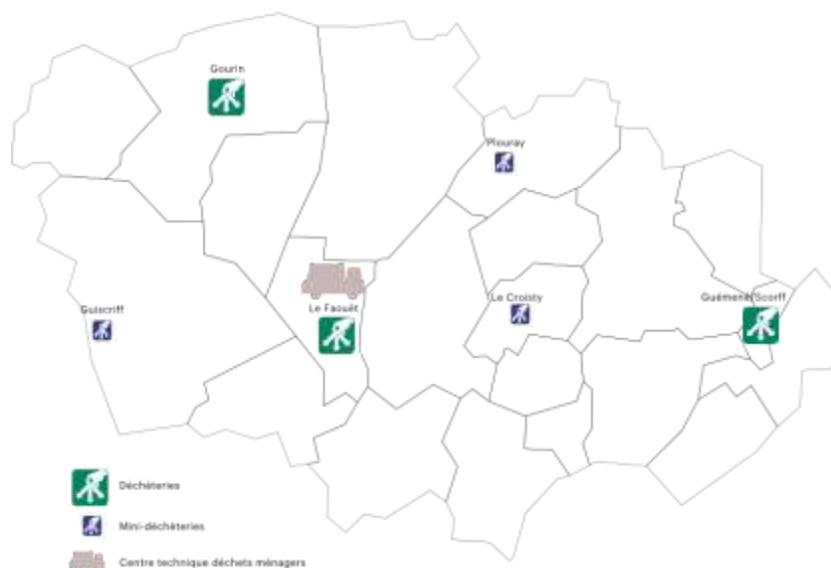
LE TERRITOIRE ET L'ORGANISATION DU SERVICE

21 communes. **24 533** habitants (pop. INSEE-SINOE) - **27 692** population DGF. 764 km². 32 habitants au km², typologie « rural dispersé ».

COLLECTE

Flux collecté	Mode de collecte	Organisation	Fréquence majoritaire
Ordures ménagères résiduelles	Points de regroupement et bacs individuels	Régie, 4 équipes, 16 tournées	Une fois par semaine (C1) majoritaire
Emballages de collecte sélective	Points de regroupement et bacs dédiés établissements	Régie, 2 équipes, 12 tournées	Une fois par quinzaine (C0.5)
Verre, journaux-revues-magazines	Apport volontaire	Prestataires	Selon le taux de remplissage, C1 à C0.5
Encombrants, végétaux, gravats, bois, métaux, cartons, DEEE, DDS, piles, batteries, lampes...	Déchèteries et éco-stations	Prestataires	Selon le taux de remplissage

INSTALLATIONS DU SERVICE DECHETS MENAGERS DE RMCOM



TRAITEMENT

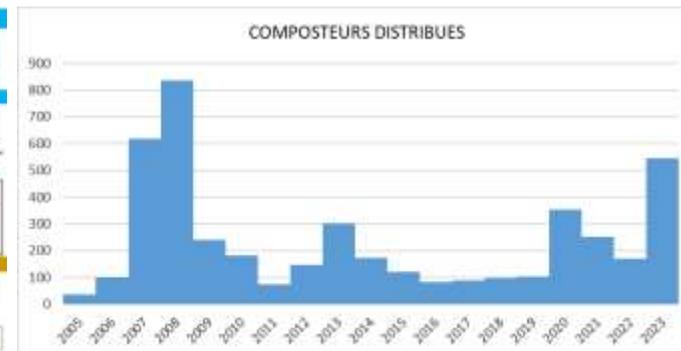
La compétence transport - traitement des ordures ménagères et des collectes séparatives est dévolue au Sittom-mi.

La compétence traitement des produits de déchèteries est rattaché à la compétence collecte exercée par Roi Morvan Communauté.

PREVENTION :

Les actions menées en 2023 ont été relancées avec l'arrivée de 2 personnes (chargé de prévention et maître composteur).

- **PLPDMA :**
 - Biodéchets : démarrage du programme de 4 ans de gestion de proximité
 - Travail sur l'éco-consommation, la réparation, le réemploi, la location, ...
 - Communication sur le tri et la prévention des déchets
- **TER :** dernière année du programme
 - Fin de l'étude de faisabilité d'une matériauthèque
 - Rencontres d'acteurs professionnels, en lien avec le PLPDMA
 - Instauration d'une limite de service aux non ménages et de la redevance spéciale
- **RESSOURCERIE :**
 - Collecte en déchèterie ou apport à Recup'R, 63 tonnes d'objets vendus.



COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET COLLECTES SELECTIVES

Quatre collectes sont organisées sur le territoire. 2 associations collectent les textiles : 71 tonnes estimées.

Collecte	Tonnages 2021	Performance en kg / habitant DGF / an	Type de traitement	Evolution des tonnages / 2010	Éléments de comparaison SITCOM-MI en kg / habitant DGF / an (2020)
Verre ➔	1 231	➔ 44	Valorisation matière	-2%	50
Papier ➔	312	➔ 11	Valorisation matière	-37%	55
Emballages ménagers ➔	988 tonnes entrantes, 26% refus	➔ 36 dont 9 de refus	Tri et valorisation matière, refus : valorisation énergétique	+157%	
Ordures ménagères résiduelles ➔	5 580	➔ 210	Valorisation énergétique	-7%	169
Total	8 111	292	31% valorisation matière 69% valorisation énergétique	-1%	274

Les tonnages baissent un peu par rapport à 2022. L'objectif 2010-2022 était de réduire de 7% les tonnages des collectes ; ceux-ci ont baissé de 1%.

La production par habitant DGF **augmente de 6 %** et passe de 276 kg/habitant à 292 kg/habitant (textiles inclus), du fait d'une baisse de population plus rapide que la baisse des tonnages. Il faut favoriser la prévention et le respect des consignes de tri via la communication maintenue mais aussi par des mesures techniques et financières adaptées aux différentes catégories d'utilisateurs du service.

DECHETERIES

3 déchèteries principales, 3 éco-stations et une benne « végétaux » isolée.

En 2023, après la baisse relative de 2022, les tonnages s'élèvent à un niveau jamais atteint avec une augmentation de + 47% par rapport à 2010 (+9% en 1 an).

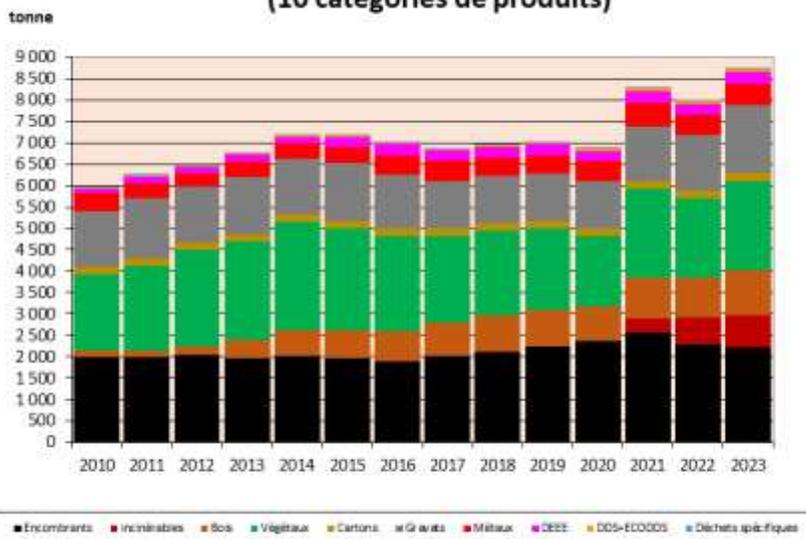
8 764 tonnes apportées en déchèteries : 316 kg/habitant DGF.

- Les 3 déchèteries principales concentrent 93% des apports, dont 43% sur la seule déchèterie du Faouët, et 94 % des visites.
- En moyenne 2.7 visites par an par habitant DGF et une moyenne de 180 kg par visite, gravats inclus.
- Tous les flux sont en hausse sauf les encombrants enfouis du fait du détournement d'une partie des apports vers les incinérables.

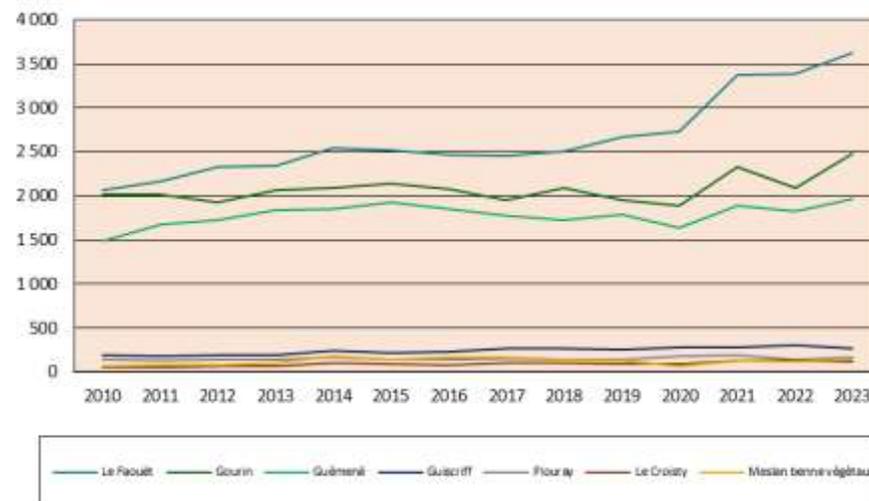
Les modes de traitement en déchèteries :

- 44% en enfouissement sans valorisation : gravats et encombrants.
- 56% valorisation matière ou énergétique.

RMCom : évolution des tonnages par type de déchets (10 catégories de produits)



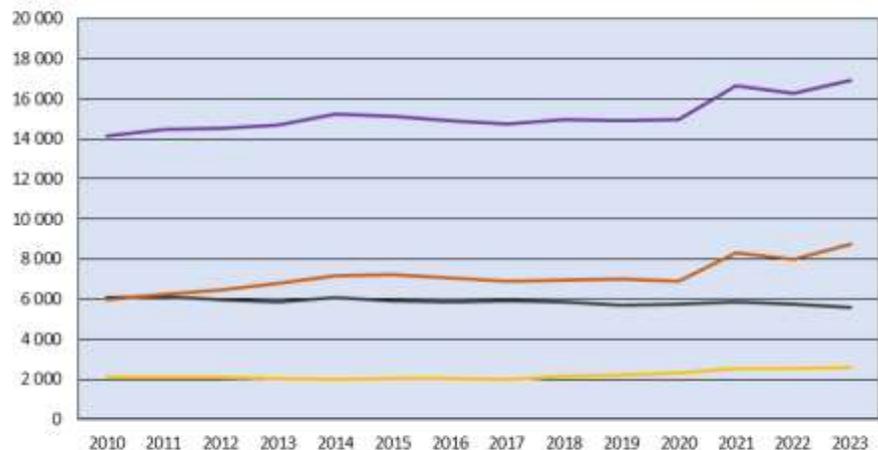
RMCom: évolution des tonnages par déchèteries



COLLECTE - TRAITEMENT : REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES TONNAGES PAR FILIERES

16 290 tonnes collectées sur le territoire en 2022, soit une hausse de 4% par rapport à l'an passé.

RMCom : évolution des collectes



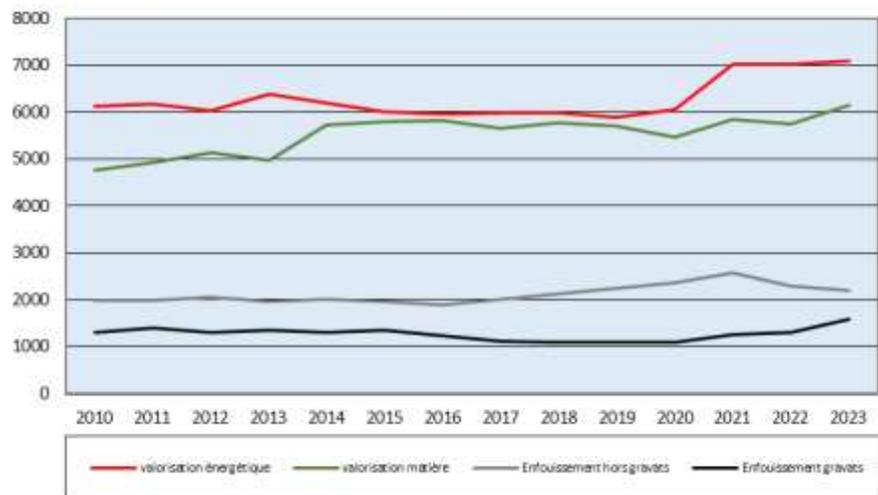
Depuis 2010, la hausse des tonnages des déchets ménagers et assimilés est de 20%. La production par habitant, du fait de la baisse de population augmente de 28% sur la période.

En 2023 par rapport à 2022 :

- Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles baissent d'environ 166 tonnes.
- Les tonnages de collecte séparatives du fait des emballages (+74 tonnes) qui font plus que compenser la baisse du papier. La part d'indésirables reste à un niveau élevé : 26% de refus de tri (258 tonnes).
- Les tonnages en déchèteries augmentent de nouveau : +750 tonnes en un an

Les déchèteries sont le moteur de la hausse des tonnages

RM Com: évolution entre filières de traitement



- La valorisation matière progresse du fait notamment des végétaux et des autres flux valorisables en déchèteries, tous en augmentation.
- La valorisation énergétique est stable avec les refus de tri des emballages et une part de tout venant incinérable de déchèteries. La baisse de l'enfouissement est en relation avec la séparation de ce nouveau flux depuis avril 2021.
- Les gravats enfouis, continuent de progresser.

INDICATEURS FINANCIERS

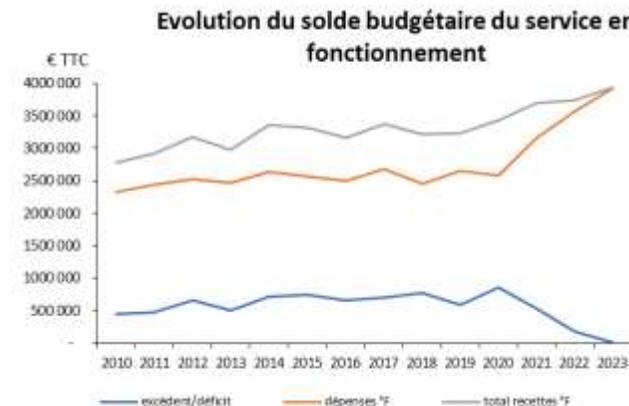
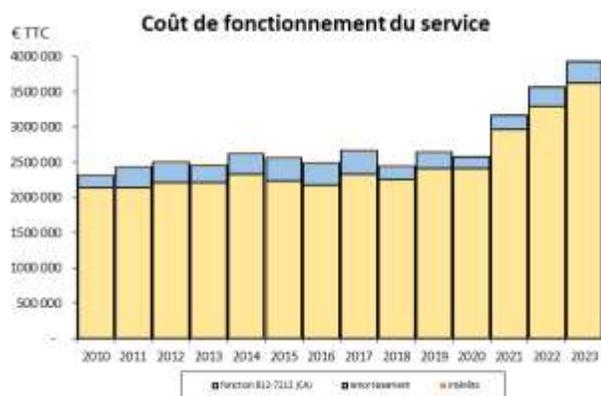
FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** sont de **3.93 M€**. La variation globale du budget est de + 69% par rapport à 2010. La hausse est de 10% par rapport à 2022, principalement du fait de moyens additionnels pour de déploiement de la collecte sélective, de l'augmentation des prix (carburants, traitement des OMR ...), les tonnages de déchèteries en plus à traiter. Les principaux postes de dépenses au compte administratif sont :

- La régie de collecte et les services communs : 1.59 M€, amortissements compris
- Les marchés de prestations de services, essentiellement la gestion des déchèteries : 1.34 M€
- Les contributions au Sittom-mi pour le traitement des OMR et le tri des emballages : 1 M€

Les **recettes de fonctionnement** sont de **3.93 M€**. Elles sont à 82% constituées de la TEOM au taux inchangé depuis 2006 de 12.6%. Les autres recettes sont pour 14% des recettes de valorisation de produits recyclables et le versement de soutiens d'éco-organismes et 4% de recettes diverses.

La collectivité en 2023 a voté pour l'instauration d'une redevance spéciale pour la gestion des déchets des non-ménages, applicable ne 2024 à percevoir en 2025.



INVESTISSEMENT (TTC), hors opérations d'ordre

Les **dépenses d'investissements** sont de **0.16 M€** et sont consacrés cette année à des achats de bacs, le solde du paiement de la dernière BOM livrée.

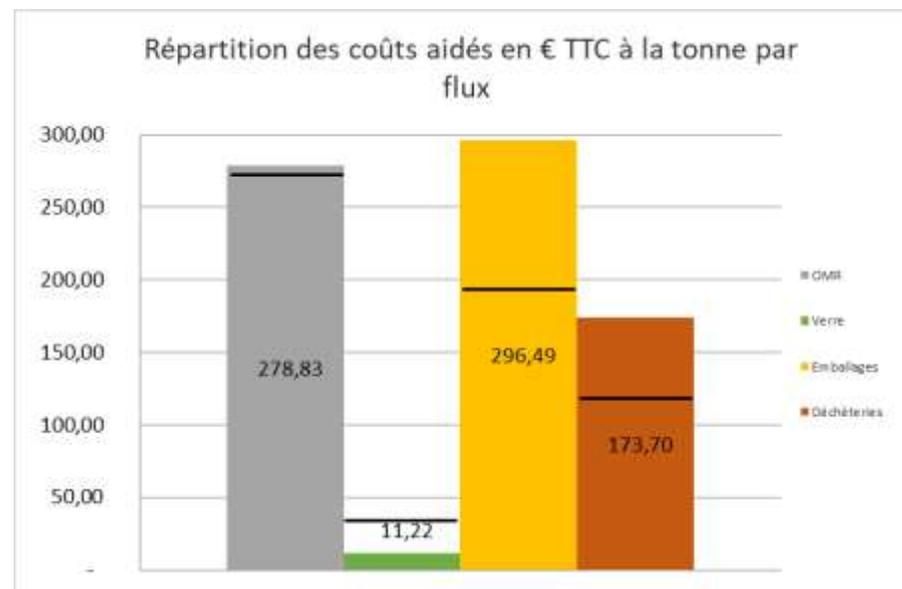
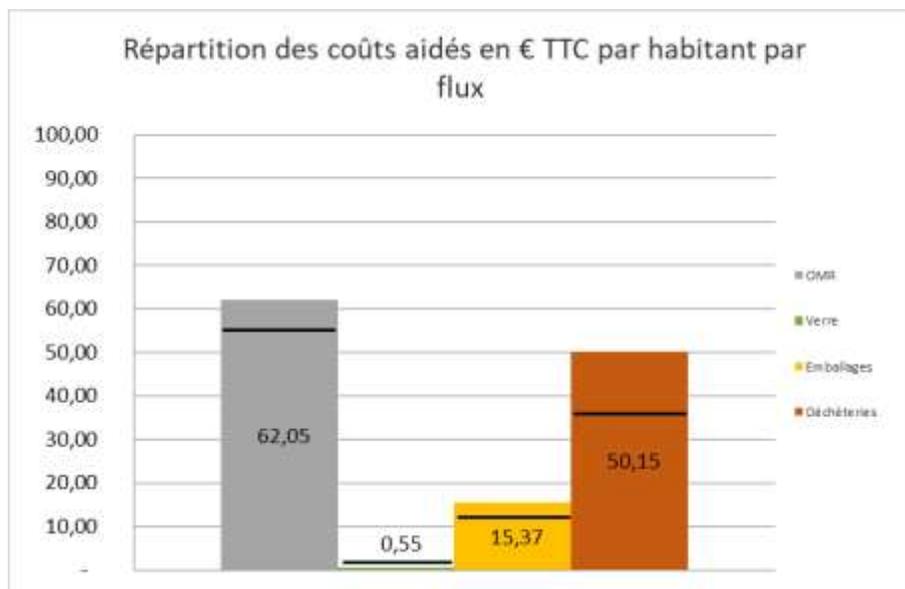
Les **recettes d'investissements** réelles sont nulles. Les aides à l'étude déchèterie seront versées en 2024.

REPARTITION DES COÛTS (incluant RECUP'R) – METHODE COMPTACOÛT

Le tableau ci-dessous indique le coût aidé par habitant et à la tonne pour les différents flux et apporte une comparaison avec la médiane des collectivités bretonnes (2022, toutes typologies confondues)

Coûts par habitant	OMR	Verre	Papiers (JRM)	Emballages	Déchèteries	Ecostations	Ressorcerie	TOTAL
Coût aidé HT	60,4	0,4	14.66		46.1			121.6
Coût aidé TTC	62,1	0,6	15.4			50.2		128.1
Coût aidé HT médian Bretagne 2022	53.9	1.4	11.5			36.1		109.2
Coûts par tonne	OMR	Verre	Papiers (JRM)	Emballages	Déchèteries	Ecostations	Ressorcerie	TOTAL
Coût aidé HT	271.52	8.92	282.8			159.7		198.7
Coût aidé TTC	279	11	296			174		209.3
Coût aidé HT médian Bretagne 2022	275	30	191			115		

Hors TVA, les valeurs de coût aidé se situent 11% au-dessus de la médiane régionale en coût aidé par habitant, notamment pour les déchets des déchèteries, Recup'R compris. Les montants liés à la ressourcerie sont neutralisés en coût aidé, les soutiens et recette couvrant les dépenses.



FAITS MARQUANTS 2023

- Fin du programme TER 2021-2023, orienté vers les entreprises et l'économie circulaire. Vote de l'instauration d'une redevance spéciale.
- Redémarrage d'un programme de prévention avec le recrutement d'une personne.
- Démarrage du plan d'actions pour le tri à la source des biodéchets.
- Fin de l'étude sur la faisabilité d'une matériauthèque. Démarrage de l'étude sur la modernisation du réseau des déchèteries.
- Du fait de la conteneurisation progressive de la collecte sélective, augmentation du nombre de tournée et renfort des équipes. Légère baisse des ordures ménagères résiduelles.
- Apports en déchèterie à un niveau jamais atteint, signe de l'appropriation de ces équipements par la population. Les équipements sont parfois saturés. Les qualités de service et de tri sur site s'en ressentent.
- Solde budgétaire nul.

PROJETS 2024

PREVENTION / ECONOMIE CIRCULAIRE

- [Généralisation du tri à la source des biodéchets : 2023-2026](#).
- Elaboration d'un second programme local de prévention des déchets.
- Quelles suites à l'étude de faisabilité d'une matériauthèque ?

COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

- Achat d'une BOM et réception de la BOM achetée en 2022.

COLLECTES SELECTIVES

- [Généralisation de la conteneurisation de la collecte des emballages légers](#) phase 2 début 2024 à réception de la nouvelle BOM et phase 3 en fin d'année 2024.
- Réflexions sur l'adaptation des collectes de proximité (collecte spécifique en hypercentre ? collecte des cartons ?).
- Actions correctives sur la qualité du tri, en lien avec le Sittom-mi.

DECHETERIES

- [Approbation du schéma territorial de modernisation des déchèteries et lancement des consultations de maîtrise d'œuvre pour les travaux en déchèteries](#).

TRANSVERSAL

- Mise en place d'un logiciel métier pour la gestion des collectes et poursuite de l'intégration SIG des points et circuits de collecte.
- Fin 2024 (?), réorganisation des collectes à la construction d'une station de transfert par le Sittom-mi sur le territoire de RMCom.
- Mise à jour du règlement de collecte
- Réflexion sur la fiscalité de la TEOM, inchangée depuis 2006.